



**Plan d'aménagement forestier intégré tactique  
(PAFIT)  
2018-2023**

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

**Bienvenue**

08 Novembre 2017

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

# Plan de présentation

- Objectifs d'aménagement forestier par enjeux-solutions
- Objectifs d'aménagement forestier provinciaux
- Objectifs d'aménagement forestier AIPL
- Enjeux et objectifs issus de la TLGIRT
- Prochaines étapes

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier (P.65)

## 7. Enjeux et solutions d'aménagement forestier

### La démarche d'analyse par enjeux-solutions

- Identifier tous les enjeux d'aménagement provinciaux, régionaux et locaux sur le territoire.
- Réaliser des portraits de la situation à l'égard de ces enjeux.
- Établir un consensus sur ces derniers.
- Développer des solutions favorisant la synergie des actions.
- Évaluer les impacts et les bénéfices des solutions proposées.

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier (P.66)

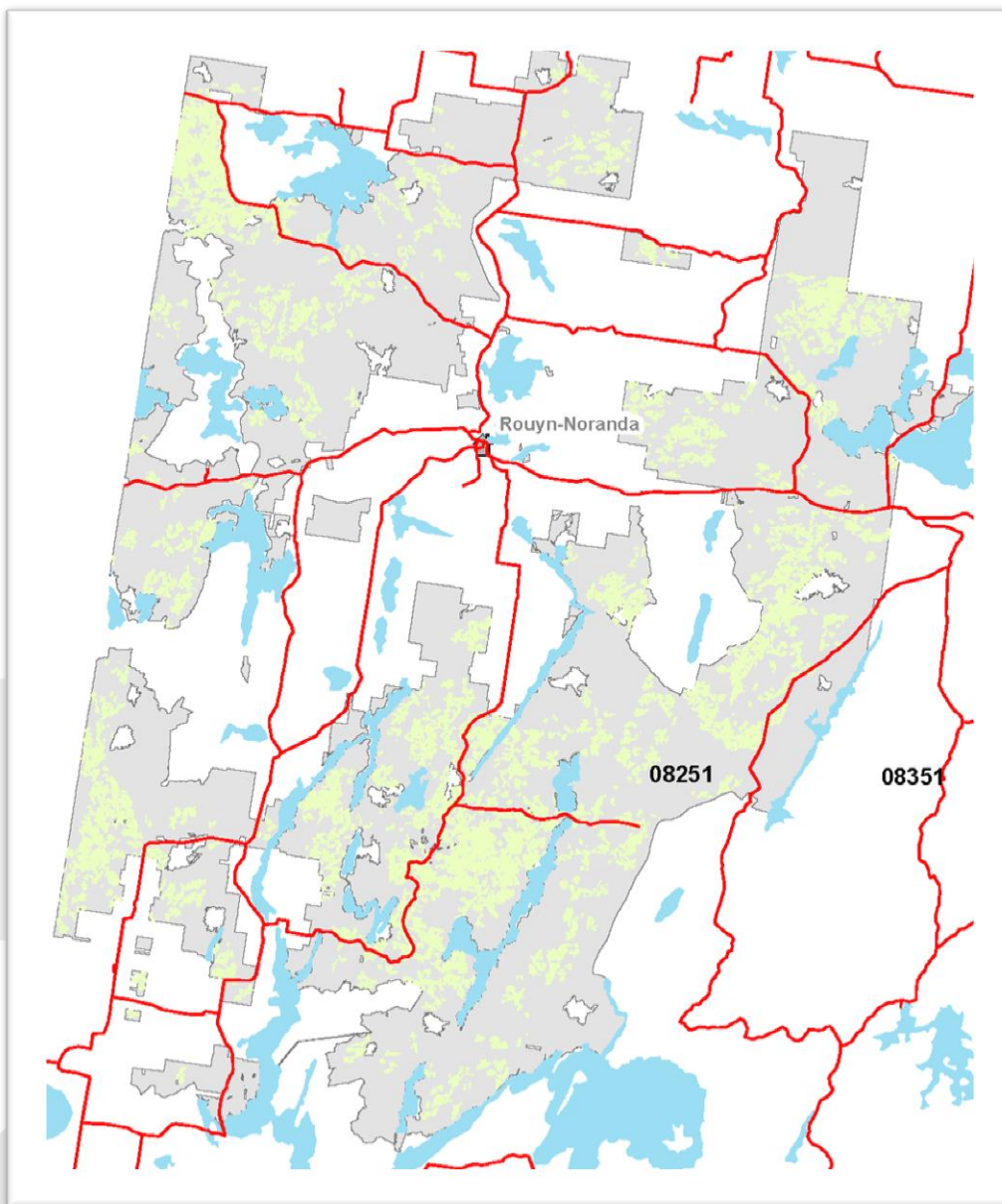
## Enjeux écosystémiques

### Objectifs provinciaux

- Poursuivre les efforts afin que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existait dans la forêt naturelle
- Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées.

**Annexe H : Dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols dans la sapinière.**

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier



**Localisation  
des AIPL  
2013 : 7,5%  
2018 : 15%**

*Forêts, Faune  
et Parcs*

**Québec** 

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## Stratégie de production de bois - Quoi produire? Comment? Où ? À quel coût?

- Produire du bois en maximisant la valeur du panier de produits.
- Produire du bois en tenant compte de l'écologie des sites et des objectifs visés
- Produire du bois en ciblant les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité sur le plan économique
- Consacrant certaines portions du territoire à la production de bois
  - **Vision forestière**
  - **Guide d'aménagement des forêts selon un gradient d'intensité de la sylviculture**
  - **Stratégie de gestion des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)**

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## Stratégie de production de bois

### Produire du bois en consacrant certaines portions du territoire à la production de bois.

- Améliorer la productivité de la forêt en quantité et en qualité
  1. Prioriser les essences résineuses avec les meilleures génétiques provenant de variétés multifamiliales ou multiclonaux, puis de vergers de 2e génération, lors du reboisement.
  2. Appliquer un gradient intensif ou élite ou un scénario d'intensification dans toutes les AIPL.

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## Stratégie de production de bois

### Produire du bois en consacrant certaines portions du territoire à la production de bois.

- Développer la connaissance en lien avec les AIPL
  1. Se doter des cibles d'augmentation de rendement pour la forêt.
  2. Expérimenter des travaux d'éducation de peuplements de peuplier faux-tremble.
  3. Réaliser un suivi forestier des interventions forestières.



# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## Stratégie de production de bois

### Produire du bois en consacrant certaines portions du territoire à la production de bois.

#### Sécuriser les investissements dans les AIPL

1. Voir à ce que les permis ou droits délivrés sur le territoire des AIPL soient adaptés et conséquents aux objectifs des AIPL.
2. Assurer le maintien d'un accès de qualité avec la présence notamment de chemins d'été bien entretenus, afin de faciliter les suivis et les interventions.
3. Inclure les AIPL à différentes planifications territoriales : PAFIT, Registre et portail Web et PATP..

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier (P.97)

## THÈME : QUALITÉ DES HABITATS FAUNIQUES DE LA MARTRE

### Objectif

Conserver suffisamment d'habitats de qualité bien répartis et reliés, à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité.

### Orientation régionale

1. Maintenir 100 % des UT avec au moins 60 % de la superficie forestière de l'UT occupée par des peuplements de 7 m ou plus de hauteur.
2. Maintenir au moins 33 % de la superficie forestière de l'UA en peuplements adéquats\* pour la martre
3. En considérant un rayon d'influence de 15 km, viser que 100 % de la superficie forestière de l'UA soit sous l'influence de massifs d'au moins 30 km<sup>2</sup>.

\* Un peuplement adéquat pour la martre est un peuplement mixte ou résineux de plus de 7 m de hauteur et dont la densité de couvert est supérieure ou égale à 40 % et pour lequel aucune intervention anthropique n'a été pratiquée dans les 15 dernières années précédant la période d'analyse.

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## THÈME : EAU SOUTERRAINE

### Objectif

Conserver un couvert forestier adéquat sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT.

### Orientation régionale

Maintenir un minimum de 50 % de couvert forestier de 3 m et plus par rapport à la superficie forestière productive (excluant le non-forestier) sur chaque esker et moraine aquifère identifiés par la TGIRT.

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## THÈME : EAU SOUTERRAINE

### Objectif

Limiter la superficie occupée par les chemins forestiers carrossables implantés sur les eskers identifiés par la TGIRT.

### Orientation régionale

Lorsque des travaux d'aménagement forestier doivent être réalisés sur les eskers ou portions d'eskers identifiés, l'utilisation des chemins multiusages existants devra être priorisée et la construction de nouveaux chemins multiusages devra être limitée.

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## THÈME : EAU DE SURFACE

### Objectif

Protéger l'habitat faunique des bassins versants identifiés comme fragiles.

### Orientation régionale

Minimiser la baisse de la proportion de moins de 3 m dans les bassins versants identifiés comme fragiles.

# Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

## THÈME : PAYSAGE

### Objectif

Conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques et maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage de sites d'intérêt.

### Orientation régionale

Viser à ce que les modalités retenues de l'entente paysage de la TGIRT soient appliquées aux secteurs d'intervention planifiés situés dans une zone sensible.

# Prochaines étapes

## Étapes à venir - Phase consultation :

- Début de la consultation publique le 23 octobre 2017
- Durée de 45 jours pour le public
- Durée de 60 jours pour les communautés autochtones et TLGIRT
- Entrée en vigueur du PAFIT le 1<sup>er</sup> avril 2018
- Internet :

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp>

Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 

# Période de questions

**À vous la parole !!!**

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 